

COMPTE RENDU FO DE LA F3SCT- D DE LA HAUTE-LOIRE DU 16 MAI 2024



La délégation de la FNEC FP FO 43 à la F3SCT

Laurent BERNE - Lysiane GWOZDZ - Nathalie CHOVET - Bruno GOLEO - Sophie CHAMARD - Olivier ROCHETTE — Romain TOURON

DÉCLARATION DE LA FNEC FP FO À LA F3SCT-D DU 16 MAI 2024

Alors que l'armée génocidaire de Netanyahu effectue une offensive sur Rafah, qui continue de conduire à un nouveau massacre de civils, otages compris, la FNEC FP-FO se déclare solidaire des universitaires et des étudiants qui, dans de nombreux pays, s'opposent à la guerre menée par Israël et au soutien que lui apporte leur propre gouvernement. Cette mobilisation ne cesse de s'étendre aux États-Unis, mais aussi en Espagne, en Grande-Bretagne, en Italie, au Canada, en Australie, et également en France.

Les étudiants ont raison, cette boucherie doit s'arrêter : cessez-le-feu immédiat et permanent en Palestine !

En France comme aux États-Unis, les étudiants se heurtent à la répression des gouvernements dont la politique d'aide militaire à Israël suscite un rejet de plus en plus large au sein des populations qui refusent la marche à la guerre et à la barbarie.

Ainsi, l'exécutif, incapable de convaincre du bien-fondé de son soutien à la guerre, voire de la surenchère guerrière, en Palestine comme en Ukraine, pas plus que de l'« économie de guerre » censée justifier les dizaines de milliards de coupes budgétaires dans les services publics indispensables à la population (la Santé, l'Éducation...), n'hésite pas, après avoir imposé son programme à coups de 49.3, à s'attaquer aux libertés démocratiques.

Il tente de faire taire toute expression pour la paix et les revendications en poursuivant des militants syndicalistes comme le secrétaire général de la CGT du Nord, Jean Paul Delescaut, condamné à un an de prison pour avoir appelé à une manifestation pour la paix, ou le secrétaire général de la CGT de Seine-Saint-Denis, Kamel Brahmi, pour avoir participé à une manifestation aux côtés des personnels de l'Éducation nationale, des parents et élus pour un plan d'urgence dans les établissements du département, ou encore en interdisant des réunions publiques dans les universités, puis en convoquant devant la police des députés.

Quant à la ministre de l'ESR, Madame Retailleau, elle ferait mieux de s'occuper des étudiants

honteusement expulsés de leur logement CROUS pour les besoins des JO, plutôt que d'envoyer les CRS dans les Universités pour y expulser les jeunes qui manifestent pacifiquement pour la paix.

La FNEC FP-FO réaffirme son exigence du respect intégral des libertés publiques, du droit de manifester et du droit de se réunir, indissociables du droit de revendiquer.

La FNEC FP-FO apporte son soutien à tous les militants, et à tous les jeunes injustement poursuivis ou condamnés en raison de leur soutien au peuple palestinien.

De même qu'elle apporte son soutien aux lycéens du lycée Claude Monet à Paris 13e qui, lors du blocus de leur lycée, se sont heurtés à une intervention policière d'une violence disproportionnée et qui ont été placés en garde à vue.

La FNEC FP-FO ne participera pas à l'opération politicienne de la « grande concertation sur le respect de l'autorité », visant à dégager le gouvernement de ses responsabilités et à mettre l'institution scolaire au service de sa politique répressive.

Les responsables du chaos et de la violence, ce sont ceux qui refusent de répondre aux revendications. C'est le gouvernement qui instrumentalise le contexte pour diviser les travailleurs et accélérer sa politique contre la jeunesse, contre les chômeurs, contre les immigrés, contre les peuples.

Cette politique est massivement rejetée par la population, à l'image du mouvement profond en défense de l'École publique regroupant des dizaines de milliers d'enseignants et de parents d'élèves qui refusent les contre-réformes, qui refusent les suppressions de postes, qui établissent leurs revendications et leurs besoins, et qui s'organisent et se mobilisent.

La FNEC FP FO se félicite de l'abandon de projet de fusion des AESH et des AED. Pour notre part, c'est un premier recul qui en appelle d'autres car les

revendications des personnels restent d'actualité. La FNEC FP FO continue de revendiquer :

l'abandon de l'acte 2 de l'école inclusive

la création de milliers de postes d'enseignants spécialisés et adaptés alors qu'il manquerait 23 000 places en structure spécialisée

- l'abandon des PAS
- l'abandon des PIALS
- un statut et un vrai salaire pour les AESH.

Avec plusieurs organisations syndicales, la FNEC FP-FO soutient toutes les mobilisations en cours visant à bloquer le pseudo « choc des savoirs » et à obtenir les moyens nécessaires.

Dans la continuité des mobilisations massives des personnels du 1er degré et des parents d'élèves pour exiger l'abandon des fermetures classes, nous nous félicitons des dernières mobilisations d'ampleur dans les collèges pour exiger l'arrêt du choc des savoirs et plus de moyens pour l'enseignement public. C'est bien la preuve que

personne n'accepte la politique de destruction des services publics menée par Macron et son gouvernement.

La FNEC FP FO dénonce les pressions exercées par l'administration sur les personnels qui se mobilisent pour obtenir le retrait du choc des savoirs et pour obtenir des moyens supplémentaires.

La FNEC FP FO dénonce et s'oppose au projet de fermeture du Lycée Auguste Aymard programmée en 2027 qui se fera au détriment des élèves et des personnels. Aux côtés de ces derniers lors de la tenue du comité inter établissement réuni le lundi 6 mai contre la réforme du « choc des savoirs » et pour plus de moyens pour l'enseignement public, FO demande son abandon ainsi que le dégel et le maintien de tous les postes neutralisés depuis 4 ans dans ce lycée.

FO exige le maintien de toutes les formations présentes aujourd'hui dans l'établissement.

La FNEC FP FO soutiendra toutes les actions menées par les personnels et par les parents d'élèves allant en ce sens.

CONDITIONS DE MISE EN OEUVRES DES FICHES DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL :

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour de cette F3SCT pour dénoncer des dysfonctionnements sur l'élaboration des fiches SST.

Incitation d'une équipe de circonscription auprès des collègues à ne pas rédiger de fiche SST : En effet, dans une circonscription du département, des collègues ont été dissuadés de réaliser une fiche SST sur leur situation et l'ont fait savoir aux représentants de la FNEC-FP-FO. Nous sommes intervenus sur cette situation inadmissible.

Transmission des fiches : Au collège de Langeac, le principal n'a pas fait remonter les fiches SST des personnels auprès de l'IA. Nous avons dénoncé ce fait et demandé que la procédure soit appliquée partout dans le département. L'IA s'est engagé à faire le nécessaire pour que cette situation ne se reproduise plus.

Accès facilité au registre SST : l'inspecteur de santé et sécurité au travail a confirmé ce que nous demandons, c'est à dire un accès facilité au registre SST dans tous les établissements.

Dématérialisation du registre SST : l'UNSA et la FSU ont soutenu l'administration dans sa volonté de réaliser un registre SST dématérialisé. LA FNEC-FP-FO a rappelé son opposition à ce nouvel outil : (lourdeur administrative, nouvel outil informatique, possibilité pour l'administration de modifier des propos rédigés, ...) , à l'heure où la rédaction des fiches papier ne pose aucun souci.

PPMS :

Appliquant une directive MENJ du 29 février 2024, l'administration a indiqué qu'1/5ème des PPMS devaient être renouvelés. 35 écoles sur 169 écoles ont été ciblées. L'étude des PPMS est réalisée avec l'équipe de circonscription. Une maquette de document a été réalisée et validée par le rectorat. Les directeurs auront des documents à réactualiser (horaires du périscolaire, système de coupures...). Le premier PPMS réactualisé a été réalisé à Vals.



Commentaire de la FNEC-FP-FO : rappelons que la réglementation est claire sur la question des PPMS. Ce n'est pas au directeur de rédiger le PPMS de son établissement, comme le confirme l'article L 411-4, de la loi 2021-1716 du code de l'éducation.

CONDITIONS DE TRAVAIL DES AESH DU DÉPARTEMENT :

Cette question a été ajoutée à l'initiative de la FNEC-FP-FO. **Nous avons alerté l'IA sur les conditions de travail des AESH dans le département qui ne cessent de se dégrader.** Nous avons réitéré notre revendication d'abandon des PIALs qui aujourd'hui conduisent à la surmultiplication des affectations. Certains collègues ont été contraints de changer d'affectation déjà 3 fois depuis le début d'année.

Nous avons alerté l'IA sur la situation chaotique de certains PIALs et en particulier celui de Langeac où règne un climat délétère. Nous avons exigé que des actions urgentes soient menées sur ce PIAL.

La FNEC-FP-FO a rappelé les revendications (abandon des PIALs, des PAS...) et a plus de postes d'AESH, un statut et un vrai salaire, des postes statutaires pour le remplacement. Dans le département, des élèves ayant une notification ne sont pas accompagnés par une AESH ou très peu, des ULIS fonctionnent sans AESH... la liste est longue !

L'IA a indiqué ne pas avoir la possibilité de recruter plus de personnels que les crédits qui lui ont été accordés et il a indiqué avoir "surconsommé" les crédits pour les postes d'AESH.

La FNEC-FP-FO a demandé le retour à un mouvement pour les AESH avec une fiche de mouvement et des critères lisibles et objectifs de départage d'AESH dans une école lorsque l'un des personnels doit changer d'affectation. La FNEC-FP-FO a indiqué que cette mise en place d'un mouvement ne "coûte rien" à l'administration.

L'IA n'a pas souhaité accéder à cette demande mais a indiqué que les personnels AESH qui souhaiteraient changer de PIAL pourraient le faire. Quelle maigre proposition ! Mais les personnels continueront de porter leurs revendications ainsi que leurs représentants de FO ! Leur détermination et leur mobilisation ont déjà fait reculer le gouvernement sur la fusion des AED et des AESH.

TRAITEMENT DES REGISTRES SST

Le constat est alarmant: 34 fiches depuis la rentrée de septembre: 13 concernent des agressions, 19 des élèves perturbateurs...:

Encore une fois, la formation spécialisée a mis en évidence un trop grand nombre de situations où les personnels mettent leur santé et leur responsabilité en danger face à la politique d'école inclusive systématique et indifférenciée dictée par notre gouvernement.

Inclusion scolaire et systématique, manque de places en structures spécialisées

Les données de l'administration sont consternantes : 35 élèves en attente de place dans des structures spécialisées :

- 16 élèves ont une orientation ITEP et sont en attente d'une place
 - 19 élèves ont une orientation en IME et sont en attente d'une place.
- Ces élèves restent donc dans des classes ordinaires : c'est de la maltraitance à tous les niveaux (élèves, enseignants, AESH...) !
- 13 élèves seraient en attente d'une notification dans le département.

Intervention et commentaire de la FNEC-FP-FO : Le nombre de notifications AESH couvertes nous semble très peu important au regard du nombre de places manquantes dans les établissements adaptés. C'est aussi une conséquence directe de la diminution du nombre d'heures d'accompagnement pour les élèves bénéficiant d'une notification utilisée. FO continuera de demander l'ouverture urgente de places en établissement spécialisé et adapté. FO s'étonne de cette donnée qui semble très en dessous de la réalité des écoles

Ecole primaire de Trevas : Un enfant en attente d'une place en DITEP avec unité d'enseignement refuse de venir en classe et refuse de suivre l'enseignement proposé par l'équipe pédagogique. Violent avec les adultes ou les enfants qui l'entourent, il crie, tape et a tenté plusieurs fois de s'enfuir de l'école. La santé et la responsabilité de l'enseignante sont clairement impactés. L'administration indique se rapprocher du DITEP et suivre l'évolution de la situation

Cette réponse ne peut pas nous satisfaire, aucune préconisation pour résoudre le problème n'en ressort alors que la situation est extrêmement tendue.

Ecole primaire de Saint-Hilaire : situation d'un enfant perturbateur, agressif, ne supportant pas la collectivité. La famille a fait une demande DITEP et ULIS. Cet élève relève de la MDA du Puy de Dôme, ils sont en attente de réponse. L'enfant est scolarisé tous

les matins avec AESH. L'IA propose de garder le dossier en suivi.

Nous avons encore une fois souligné que dans l'attente, aucune solution adaptée n'était proposée et que c'était l'ensemble de l'école qui en souffrait.

Ecole primaire de Beauzac : Violences verbales et physiques d'un élève envers les ATSEM, AESH, enseignants et autres élèves. Les sorties scolaires sont très compliquées à gérer. L'enfant a plusieurs fois tenté de partir de l'école. Demande de prise en charge d'urgence en IME.

Réponse de l'administration : par manque de place en IME, l'enfant reste en classe. L'administration apporte son soutien à la collègue, mais c'est tout...et loin d'être suffisant!!!

Sainte Sigolène Maternelle : Un enfant crie, tape et tente de s'enfuir. L'AESH est touchée de plein fouet par cette violence. De plus, pour venir exercer dans l'école 2j/semaine, cette AESH a été déplacée de l'ULIS du collège au plus grand désarroi des personnels de ce collège qui ont produit et signé en nombre une pétition pour demander son retour. Nous demandons que la santé de cette AESH soit protégée par des mesures prises par l'administration ainsi que la restitution d'une AESH sur l'ULIS collège comme l'ont demandé les collègues du 2nd degré.

Réponse de l'administration: il semblerait qu'une solution se profile qui permettrait au collège de retrouver l' AESH a temps plein sur l'ULIS. Affaire à suivre.

Ecole élémentaire d'Yssingeaux : Un élève a été menaçant et insultant envers une AESH intervenant auprès d'un autre élève dans la classe. Ses parents ont remis en cause le professionnalisme de ce personnel. Cet élève a terrorisé plusieurs fois d'autres élèves.

Réponse de l'administration : une équipe éducative a été réalisée, la psychologue scolaire est intervenue, des mesures ont été prises dans l'école afin de veiller à ce que cet élève respecte le cadre collectif. Début des soins pour cet élève.

Pour la FNEC FP FO la situation reste fragile et explosive. Cet élève manifeste régulièrement un refus d'autorité flagrant, la situation est à surveiller jusqu'à son départ au collège.

Ecole primaire Bournoncle Saint-Pierre : fiche qui fait suite à celle déjà traitée lors de la F3SCT de novembre. Une élève hautement perturbatrice, qui tape, mord et griffe. Elle bénéficie actuellement d'une AESH à mi-temps, la MDPH a notifié une orientation DITEP-SESSAD que la famille refuse. L'IEN reconnaît qu'elle n'a pas un comportement adapté à la classe.

L'IA, ne donnant pas de réponses à cette situation, **FO est intervenu afin de lui demander de donner une réponse claire à cette école. L'IA a finalement répondu qu'il laisserait une AESH pour 12h et que les équipes de circonscription seraient toujours en soutien.** Quant au refus d'orientation, il ne peut pas agir ni augmenter la prise en charge AESH car, selon lui, cela reviendrait à dévoyer la décision de la MDA.

Ecole primaire Langeac : Situation d'une élève incluse en dispositif ULIS et incapable de suivre des enseignements au sein de l'ULIS ou dans sa classe d'âge. Lors de la F3SCT du 23 novembre une solution temporaire avait été trouvée afin de pouvoir gérer les moments de crises avant une orientation scolaire. L'administration avait placé une AESH supplémentaire sur le dispositif. Depuis, l'AESH a été enlevée et placée sur une autre école. Nous avons demandé que cette mesure qui satisfait toute l'équipe (enseignante et AESH) soit remise en place et que tout soit fait pour accélérer l'orientation de cet élève.

TRAITEMENT DES REGISTRES SST

De plus en plus de situations liées à des agressions physiques ou verbales !

Problème de plus en plus récurrent, les agressions verbales ou physiques des personnels devraient entraîner une réponse immédiate de l'administration, chose qui n'est pas toujours respectée, même si l'action de la FNEC FP FO commence à faire bouger les lignes. Les avancées obtenues pour protéger et défendre les collègues sont à mettre à l'actif de la FNEC-FP-FO qui défend chaque situation avec ténacité et pugnacité.

Ecole primaire de Vieille Brioude : suite aux propos véhéments d'une maman d'élèves, la collègue a reçu le soutien de son IEN, la famille a été rencontrée et n'a plus fait d'histoires. L'affaire est close.

Ecole primaire de Paulhaguet : situation d'une grand-mère s'étant introduite dans l'école, insultant et menaçant les enseignants. La famille a changé d'école depuis mais des aménagements ont été demandés à la mairie afin de sécuriser l'accès aux bâtiments. Nous avons demandé à ce que l'IEN appuie ces demandes auprès de la mairie. L'ISST est venu faire une inspection le 28 mars et va remettre son rapport à destination de la mairie. L'IEN suivra donc ce dossier.

Monistrol sur Loire : Une mère d'élève a menacé de façon très virulente une collègue à la sortie des classes. Après intervention du syndicat auprès de la hiérarchie, l'IEN accepte d'accompagner le personnel pour un dépôt de plainte. Bénéficiant de la protection fonctionnelle, la collègue a repris le travail, bénéficiant du soutien du rectorat et de l'IA.

Remarques FO : C'est une bonne chose que la protection fonctionnelle soit accordée. Maintenant, il convient à l'administration de valider cela par des faits concrets.

Ecole de Sainte-florine: situation d'agression verbale d'un parent envers une enseignante. L'IEN de circonscription a rencontré la famille. Le problème a été résolu. **Nous avons souligné le fait que dans ces cas d'agression, lorsque les IEN rencontraient rapidement les familles, les situations se résolvait plus facilement.**

La Chapelle d'Aurec : Un père d'élève critique constamment les décisions pédagogiques de l'enseignante et de l'école, au point de rendre le climat scolaire très tendu. Se permettant d'investir la collègue devant la porte de classe, une fiche SST a été réalisée. Nous regrettons l'attitude de l'IEN qui, comme réponse, a préféré s'entretenir avec la directrice plutôt que la collègue concernée. Le climat dans la classe s'est plutôt apaisé aujourd'hui. L'IA annonce rester vigilant sur cette situation.

Bas en Basset maternelle : Insultes et accusations infondées ont contraint l'enseignante à rédiger une fiche santé et sécurité au travail. De plus, l'agresseur aurait rédigé un courrier diffamatoire concernant la collègue. Nous avons dénoncé le manque de réaction de l'IEN et nous avons demandé que ce courrier soit présenté à la collègue.

Réponse administration : L'IA demande à son IEN de prendre rendez-vous avec la personne et apporte son soutien à la collègue. Il annonce que le courrier sera présenté à ce personnel. Nous notons positivement ces annonces et nous continuerons d'accompagner la collègue si le problème persiste.

Pont Salmon élémentaire : Un parent d'élève a agressé verbalement une enseignante. Les insultes proférées et l'intensité de celles-ci ont contraint la collègue à déposer plainte accompagnée par l'IEN. L'agresseur aurait refusé de rencontrer l'IEN. Depuis, aucune nouvelle de l'administration, le père d'élève ayant toujours une attitude austère. Nous demandons si l'administration a envoyé un courrier ou reformulé une demande de rdv auprès du parent d'élève.

Réponse de l'administration: Rien a été fait, mais l'IA s'engage à reprendre contact avec le parent d'élève pour reformuler une demande de RDV. Si celui-ci refuse, l'IA n'exclut pas la possibilité d'engager l'administration dans un dépôt de plainte à son tour. Nous notons positivement ces annonces fruits d'un combat syndical de plusieurs années.

Le Pertuis : Une collègue est victime d'un écrit de parents qui remet en cause son professionnalisme et sa réputation et qui la discrédite auprès des parents d'élèves de l'école mais aussi auprès des habitants du village. Elle fait l'objet de rumeurs. L'administration a reçu le personnel en présence d'un élu du personnel de la FNEC-FP-FO et lui a signifié son soutien. Elle a souligné l'engagement et ses qualités professionnels de ce personnel.

La FNEC-FP-FO a bien pris note du soutien de l'IA. Nous avons demandé l'intervention de l'administration pour auprès des parents d'élèves de l'école ainsi qu'un écrit à destination du personnel de sa part pour lui rappeler son soutien.

Collège Chabrier à Yssingaux :

Cette situation n'était pas à l'ordre du jour de l'étude du registre SST car d'après l'IA, elle concerne un personnel de lycée et cela est du ressort de la F3SCT académique. Un personnel victime d'injures et cris racistes a été convoqué par l'administration. La FNEC-FP-FO a dénoncé cette situation et soutenu le collègue concerné. Comme l'IA refusait de traiter cette situation, nous avons rappelé la récurrence de tels

fait : l'année dernière un professeur dans le même établissement a obtenu la protection fonctionnelle car victime de tels comportements nauséabonds et inacceptables. Mais aucune mesure n'avait été prise pour admonester les élèves responsables et que réparation soit faite. Nous avons demandé à l'IA de rester très attentif et vigilant à la situation de cet établissement et accorder son soutien au personnel impacté.

PROTECTION FONCTIONNELLE : Applications effectives et concrètes de la protection fonctionnelle dans le département :

La FNEC-FP-FO a porté cette question à l'ordre du jour de la F3SCT afin de continuer à faire avancer la situation et la protection des personnels de la part de leur administration.

La FNEC-FP-FO a souligné les avancées en matière de protection fonctionnelle depuis la prise de fonction de l'IA pour autant les représentants estiment que ça n'est pas encore suffisant notamment sur le volet réparateur de la protection fonctionnelle et sur les actions effectives et concrètes de soutien de l'administration auprès des personnels :

- intervention de prévention la plus rapide possible afin d'assurer la sécurité et la protection du personnel impacté
- recevoir un soutien écrit de l'administration aux personnels (ce qui n'est pas toujours le cas du courrier envoyé par le rectorat aux personnels)
- pouvoir consulter les écrits incriminant les personnels lorsqu'il y en a

- soutien du personnel de la part de l'administration par des actions concrètes (admonestation auprès des auteurs de l'agression, communication aux familles pour restaurer la réputation, l'honneur des personnels agressés...)
- faciliter l'assistance juridique des personnels : accompagnement du personnel lors de dépôt de plainte, saisie du procureur, remboursement des frais d'avocat engagé par le personnel, faciliter les démarches du personnel qui déjà en situation fragile,

L'IA a indiqué qu'il soutient de nombreux collègues victimes actuellement de ces situations et qu'il a engagé des actions concrètes.

L'ISST a indiqué percevoir des avancées sur cette question dans l'académie, c'est à mettre au crédit des actions des représentants de la FNEC-FP-FO mais ces derniers entendent bien poursuivre la mise en application de la totalité de la protection fonctionnelle.



ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES :

L'administration avait convoqué le 4 avril un groupe de travail sur les accidents du travail relatifs à des chutes et sur les maladies professionnelles afin d'analyser l'arbre des causes et de mettre en place des mesures de prévention.

Nous avons indiqué n'être pas demandeur des groupes de travail lorsqu'une instance traite des questions évoquées. Nous avons rappelé comme nous l'avions dit en groupe de travail que s'il y a une récurrence et gravité des accidents du travail, la FNEC-FP-FO demande des enquêtes pour en analyser les causes.

La FNEC-FP-FO indique qu'aucune enquête n'a été réalisée sur les différents types d'accidents du travail.

